Adolf Hitler sur les Juifs et les Protocoles de Sion

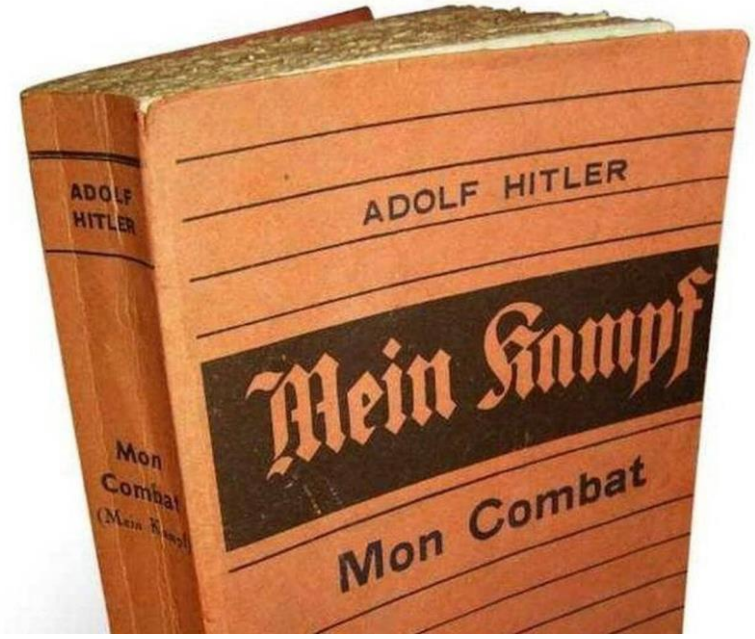

[...] Le Juif ne songe pas du tout à quitter la contrée où il se trouve ; il reste à l'endroit où il s'est établi et s'y cramponne à tel point qu'on ne peut l'en chasser que très difficilement, même en employant la violence. Son extension dans de nouvelles contrées ne se produit qu'au moment où sont remplies les conditions nécessaires à son existence sans que pour cela, comme le fait le nomade, il change d'habitat. Il est et demeure le parasite-type, l'écornifleur, qui, tel un bacille nuisible, s'étend toujours plus loin, sitôt qu'un sol nourricier favorable l'y invite. L'effet produit par sa présence est celui des plantes parasites : là où il se fixe, le peuple qui l'accueille s'éteint au bout de plus ou moins longtemps.

C'est ainsi que le Juif a, de tous temps, vécu dans les États d'autres peuples ; il formait son propre État qui se dissimulait sous le masque de « communauté religieuse » tant que les circonstances ne lui permettaient pas de manifester complètement sa vraie nature. Mais, s'il lui arrivait de se croire assez fort pour pouvoir se passer de ce déguisement, il laissait tomber le voile et était subitement ce que beaucoup n'avaient voulu auparavant ni croire ni voir : le Juif.

La vie que le Juif mène comme parasite dans le corps d'autres nations et États comporte un caractère spécifique, qui a inspiré à Schopenhauer le jugement déjà cité, que le Juif est « le grand maître en fait de mensonges ». Son genre de vie porte le Juif à mentir et à toujours mentir comme le climat force l'habitant du Nord à porter des vêtements chauds.

Sa vie au sein d'autres peuples ne peut durer que lorsqu'il parvient à faire croire qu'il ne doit pas être considéré comme un peuple, mais comme une « communauté religieuse », il est vrai d'un genre particulier.

Mais cela est le premier de ses grands mensonges.

Il est obligé, pour pouvoir vivre comme parasite des peuples, de renier ce qu'il y a de particulier et de fondamental dans son espèce. Plus grande est l'intelligence d'un Juif et plus cette supercherie aura de succès. Cela peut aller si loin qu'une grande partie du peuple qui leur donne l'hospitalité finira par croire sérieusement qu'ils sont des Français ou des Anglais, des Allemands ou des Italiens, bien qu'appartenant à une confession différente. Les classes dirigeantes, qui passent pourtant pour être inspirées par des bribes de la philosophie de l'histoire, sont particulièrement victimes de cette infâme tromperie. Penser par soi-même passe dans ces milieux pour un péché commis contre le saint progrès, de sorte qu'on ne peut s'étonner de voir, par exemple, qu'un ministère d'État en Bavière n'a pas le moindre soupçon encore aujourd'hui du fait que les Juifs sont les ressortissants d'un *peuple* et non d'une *confession* ; et pourtant il suffirait de jeter un coup d'œil dans le monde de la presse qui est la propriété de la juiverie pour que ce fait s'impose à l'esprit le plus médiocre. Il est vrai que *L'Écho Juif* n'est pas encore une feuille officielle ; aussi n'a-t-il aucune importance aux yeux d'un puissant de l'État.

Les Juifs ont toujours formé un peuple doué de caractères propres à sa race ; ils n'ont jamais été simplement les fidèles d'une religion particulière ; mais, pour pouvoir progresser, il leur a fallu trouver un moyen de détourner d'eux une attention qui pouvait être gênante. Le moyen le plus pratique et en même temps le plus propre à endormir les soupçons n'était-il pas de mettre en avant le concept,

emprunté, de communauté religieuse ? Car ici aussi tout est copié, ou, pour mieux dire, volé ; par nature, le Juif ne peut posséder une organisation religieuse, puisqu'il ne connaît aucune forme d'idéalisme et que, par suite, la foi en l'au-delà lui est complètement étrangère. Mais, d'après les conceptions aryennes, on ne peut se représenter une religion à laquelle manquerait, sous une forme quelconque, la conviction que l'existence d'un homme continue après sa mort. En fait, le Talmud n'est pas un livre préparant à la vie dans l'au-delà ; il enseigne seulement à mener ici-bas une vie pratique et supportable.

La doctrine religieuse des Juifs est, en première ligne, une instruction tendant à maintenir la pureté du sang juif et un code réglant les rapports des Juifs entre eux, et surtout ceux qu'ils doivent avoir avec le reste du monde, c'est-à-dire avec les non-Juifs. Mais dans ce dernier cas, il ne s'agit pas du tout de problèmes de morale, mais de ceux qui concernent les questions économiques d'une extraordinaire bassesse. Sur la valeur morale de l'enseignement religieux juif, il existe encore aujourd'hui, et il y eut dans tous les temps, des études assez approfondies (non pas du côté juif ; tout ce que les Juifs ont écrit sur cette question était naturellement conforme à leur but) ; ce qu'elles disent de ce genre de religion le rend fort suspect à ceux qui en jugent d'après les idées aryennes. Mais la meilleure définition en est fournie par le produit de cette éducation religieuse : par le Juif lui-même. Sa vie n'est que de ce monde et son esprit est aussi profondément étranger au vrai christianisme que son caractère l'était, il y a deux mille ans, au grand fondateur de la nouvelle doctrine. Il faut reconnaître que celui-ci n'a jamais fait mystère de l'opinion qu'il avait du peuple juif, qu'il a usé, lorsqu'il le fallut, même du fouet pour chasser du temple du Seigneur cet adversaire de toute humanité, qui, alors comme il le fit toujours, ne voyait dans la religion qu'un moyen de faire des affaires. Mais aussi le Christ fut pour cela mis en croix, tandis qu'on voit aujourd'hui le parti politique chrétien se déshonorer en mendiant pour les élections les voix des Juifs et en cherchant ensuite à nouer des intrigues avec les partis juifs athées, même contre ses propres nationaux.

Sur ce premier et suprême mensonge que les Juifs ne sont pas une race, mais les tenants d'une religion, s'édifièrent ensuite logiquement d'autres mensonges. Par exemple, le mensonge en ce qui concerne la langue des Juifs. Elle est pour lui un moyen, non pas d'exprimer ses pensées, mais de les dissimuler. En parlant français, il pense en juif et, en tournant des vers allemands, il exprime seulement le caractère de sa race. Tant que le Juif n'est pas devenu le maître des autres peuples, il faut que, bon gré mal gré, il parle leur langue ; mais sitôt que ceux-ci seraient ses esclaves, ils devraient tous apprendre une langue universelle (l'esperanto, par exemple), pour que, par ce moyen, la juiverie puisse les dominer plus facilement.

Les Protocoles des sages de Sion (en allemand)

Les « Protocoles des sages de Sion », que les Juifs renient officiellement avec une telle violence, ont montré d'une façon incomparable combien toute l'existence de ce peuple repose sur un mensonge permanent. « Ce sont des faux », répète en gémissant la *Gazette de Francfort* et elle cherche à en persuader l'univers ; c'est là la meilleure preuve qu'ils sont authentiques. Ils exposent clairement et en connaissance de cause ce que beaucoup de Juifs peuvent exécuter inconsciemment. C'est là l'important.

Il est indifférent de savoir quel cerveau juif a conçu ces révélations ; ce qui est décisif, c'est qu'elles mettent au jour, avec une précision qui fait frissonner, le caractère et l'activité du peuple juif et, avec toutes leurs ramifications, les buts derniers auxquels il tend. Le meilleur moyen de juger ces révélations est de les confronter avec les faits. Si l'on passe en revue les faits historiques des cent dernières années à la lumière de ce livre, on comprend immédiatement pourquoi la presse juive pousse de tels cris. Car, le péril juif sera éradiqué au moment où le grand public entrera en possession de ce livre et le comprendra.

Mon Combat, Tome 1, pp. 536-541

NB : ceci est la traduction française de 1934 aujourd'hui hors commerce de *Mon Combat* (par Jean Gaudefroy-Demombynes et André Calmettes). Je me suis permis de retraduire la toute dernière phrase de l'extrait ci-dessus en raison de sa tournure et d'une interprétation portant à confusion dans la traduction. Le PDF est disponible au téléchargement gratuit et facilement trouvable en ligne.

Voici la folle histoire de la traduction de *Mein Kampf* en français interdite par Hitler lui-même

Par Manu BRAGANCA, chercheur à l'Université Queen's de Belfast

Jeudi 17 juillet 2025

Tous les Français connaissent aujourd'hui le nom de l'ouvrage écrit par Adolf Hitler et publié en 1925, dans lequel il expose son projet politique et militaire, à la fois pangermaniste, xénophobe, raciste et antisémite. Pourtant, sa traduction en langue française, pleine de rebondissements inattendus, ne fut pas évidente.

« Bréviaire de la haine », « bible nazie », « brûlot antisémite », *Mein Kampf* est un livre publié en 1925, mal écrit, et qui, comme tout livre, a une histoire, que nous allons raconter ici.

En 1934, *Mein Kampf*, écrit par Adolf Hitler - chancelier de l'Allemagne depuis le 30 janvier 1933 -, est traduit en français et publié sous le titre *Mein Kampf. Mon Combat* par Les Nouvelles Éditions Latines, une maison d'édition fondée par Fernand Sorlot quelques années auparavant. Sorlot, bien que sensible aux idées antisémites et tenté par le fascisme, est selon toute vraisemblance avant tout motivé par l'appât du gain.

Une plainte déposée par… Hitler

L'Allemagne – nazie ou non – n'inspire de confiance qu'à peu de Français dans les années 1930. La guerre « franco-prussienne » de 1870-71, qui débouche sur l'unification allemande et la perte de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine, marque durablement les Français. Cette défaite va nourrir leur esprit de revanche ainsi qu'un anti-germanisme puissant. La Première Guerre mondiale confirme aux

Français – et notamment à la droite et à l'extrême-droite – que leur principal danger se trouve à l'Est et non de l'autre côté de la Manche.

L'histoire de *Mein Kampf* en français n'est pas seulement curieuse. Elle est aussi hautement ironique. En effet, **Fernand Sorlot n'avait pas acquis les droits de traduction et il se retrouva devant le tribunal de la Seine après qu'une plainte fut déposée contre lui… par Adolf Hitler et sa maison d'édition, Eher-Verlag**. Depuis son accession au pouvoir, Hitler cherchait en effet à masquer ses ambitions militaires en dehors de l'Allemagne, cette dernière n'étant alors pas prête à faire la guerre.

Adolf Hitler accède au pouvoir en Allemagne au début de l'année 1933, en étant nommé chancelier. Un an plus tard, la première traduction en français de son livre *Mein Kampf*, dans lequel il expose son projet politique et militaire, est publié. (Photo : Creative Commons)

Une traduction intégrale de son texte en français ne pouvait qu'attiser les tensions et encourager la France et les autres démocraties à davantage de fermeté. À son procès, Sorlot tenta de jouer la carte patriotique, arguant du fait que la traduction de *Mein Kampf* était nécessaire pour alerter l'opinion publique. Mais Hitler avait le droit de son côté et gagna donc son procès. Sorlot continua de vendre des copies sous le manteau.

L'art de masquer *ses* intentions

En 1938, toujours pour masquer ses intentions et gagner du temps, Adolf Hitler autorisa finalement la publication d'une traduction française de *Mein Kampf*. Cette version, épurée, gomme ou supprime les nombreux passages anti-Français qui figuraient dans le texte original.

En effet, alors que la traduction publiée par Sorlot faisait 687 pages, celle-ci, publiée par Fayard, n'en comptait que 347. Son titre était d'ailleurs bien moins agressif que celui du livre paru chez Les Nouvelles Éditions Latines : tout en français, le « combat » d'Hitler devenait sa « doctrine ».

Un livre interdit pendant l'Occupation… par les Allemands

Deux ans plus tard, en 1940, les troupes allemandes se tournent vers l'Europe occidentale et envahissent le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et la France. Dans tous les pays occupés, des listes de livres interdits sont établies. En France, depuis l'interdiction de la traduction non-autorisée de *Mein Kampf* publiée par les Nouvelles Éditions Latines, plusieurs autres versions de *Mein Kampf* ou d'ouvrages en contenant de larges extraits sont publiées entre 1934 et 1940. Ces livres se retrouvent bientôt sur la liste des ouvrages retirés de la vente par les éditeurs ou interdits par les Allemands – également appelé « liste Otto », du nom de l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, Otto Abetz.

Par une curieuse ironie du sort, plusieurs *Mein Kampf* d'Adolf Hitler se retrouvent ainsi dans la liste des livres interdits en France pendant l'Occupation allemande. Il ne s'agissait plus cette fois de gagner du temps mais de maintenir une France aussi docile que possible : afin de mieux l'exploiter, d'une part ; mais aussi, d'autre part, pour pouvoir mobiliser l'essentiel des forces allemandes contre l'Union soviétique.

Négationnisme

Curieusement, les Nouvelles Éditions Latines continuèrent de vendre *Mein Kampf* après la fin de la Seconde Guerre mondiale, discrètement d'abord, puis plus ouvertement devant l'absence de réaction de l'opinion publique française et de l'État de Bavière, détenteur des droits du livre depuis la fin de la guerre.

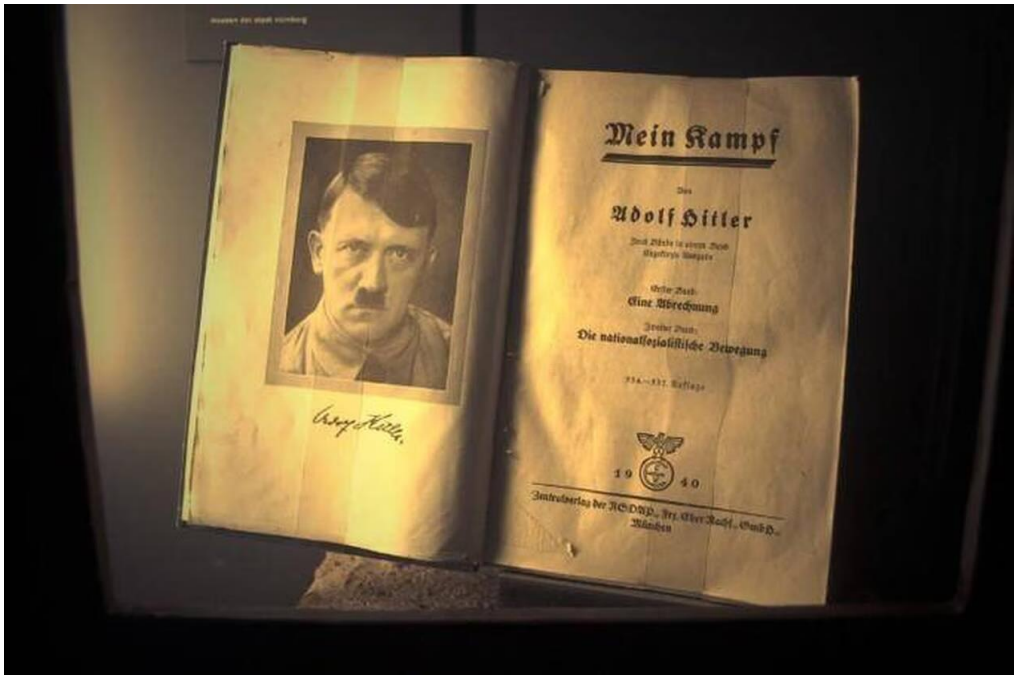

Mein Kampf a continué à être édité en France après la Seconde Guerre mondiale. (Photo : Creative Commons)

Le changement de contexte des années 1970 va à nouveau placer ce livre dans la ligne de mire de la justice française. Le négationnisme s'affirme alors, en France comme ailleurs, et les actes antisémites se multiplient. Alertée, la LICRA – lutte contre le racisme et l'antisémitisme – décide de porter plainte contre Fernand Sorlot et ses Nouvelles Éditions Latines, devenues depuis, et sans ambiguïté possible, une maison d'édition d'extrême-droite.

Sorlot reçoit une amende conséquente, mais il se voit curieusement autoriser à publier *Mein Kampf. Mon combat*, à condition qu'il soit accompagné d'un rappel de la loi de 1972 contre le racisme et d'un texte rappelant aux lecteurs l'étendue et l'horreur des crimes contre l'humanité commis par les nazis ou en leur nom. Ce texte, imposé à l'éditeur, fera finalement huit pages.

Domaine public

Soixante-dix ans après la mort de son auteur, en 2016, *Mein Kampf* entre dans le domaine public. La question de sa republication s'est posée dans de nombreux pays. En France, la plupart des historiens et intellectuels s'accordent pour dire qu'il est important de republier ce livre, pour différentes raisons : pour le désacraliser ; parce qu'il est de toute façon largement disponible en ligne ; mais aussi parce qu'il constitue un document historique important.

Une nouvelle version de *Mein Kampf* sera vraisemblablement publiée en fin d'année ou en début d'année prochaine par Fayard (Groupe Hachette). Elle devrait comporter une longue introduction et un important appareil critique et devrait donc ressembler à la nouvelle version allemande récemment publiée par l'Institut für Zeitgeschichte (Institut d'Histoire Contemporaine) de l'Université de Munich, qui fut accueillie de manière très positive par la communauté scientifique.

NB : tous les actes et toutes les paroles d'Adolf Hitler sont déformés pour les mouler dans la version juive officielle de la Seconde Guerre mondiale. L'article ci-dessus est en une preuve supplémentaire : Adolf Hitler et sa maison d'édition ont poursuivi la maison d'édition française pour avoir publié une traduction de son livre sans en avoir acquis les droits de traduction car cela constitue un delit. Or, ce fait est présenté comme un désir sournois, malsain et calculateur de la part d'Hitler de cacher ses intentions de domination mondiale hors de l'Allemagne. N'importe quel auteur qui se respecte aurait eu la même réaction qu'Adolf Hitler. La mauvaise foi et la malveillance sont évidentes. Quiconque sait se défendre, s'affirmer et se battre (justement !) aurait fait la même chose. Seulement de serviles laquais auraient laissé faire et se seraient laissé marcher sur les pieds, ce que nous sommes encouragés à faire quotidiennement dans tous les aspects de la société et même de la famille. L'attitude d'Hitler est la preuve tangible que ses actes étaient cohérents et alignés à ses propos et qu'il est juste et justifié d'entrer en guerre avec celui qui nous nuit. C'est la règle opposée qui règne aujourd'hui : les non-Juifs se laissent exterminer et asservir par les Juifs et ne peuvent pas exercer leur droit de montrer du doigt leurs bourreaux sans se voir taxés de racistes et d'antisémites par le premier esclave de service (article ci-dessus et n'importe quel média petit et grand public). En définitive, on n'a pas avancé d'un iota. On a même reculé, le politiquement correct socialo-bolchevique étant entre-temps passé par là pour ramollir les cerveaux, exacerber la susceptibilité des egos et accomplir ses ravages sur les psychismes..

Liberté Vérité Justice

Humain souverain

♣♥♠♦

© Elisabeth – Tarologue-thérapeute certifiée

Tarot Énergie

♣♥♠♦